

LA CIRCULAIRE N°1-2011
ACTION SOCIALE

CNAS du 16 décembre 2010

Le Conseil National d'Action Sociale s'est réuni ce 16 décembre 2010 sous la présidence du Directeur des Ressources Humaines au Secrétariat Général.

Six points étaient à l'ordre du jour :

- **Approbation du procès verbal du CNAS du 18 décembre 2010.**
- **Orientations de l'action sociale ministérielle.**
- **Projet de budget 2011**
- **Evolution des plafonds de la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2011**
- **Bilan du service social pour 2009**
- **Questions diverses.**

Au préalable, FO FINANCES a lu la déclaration liminaire ci jointe :

Monsieur le Président,

Comme FO Finances a pu le déclarer à l'occasion du dernier CTPM, notre organisation syndicale est bien rentrée en résistance. Résistance à la politique économique, sociale et budgétaire menée par le gouvernement, mais aussi résistance sur un dossier qui aura tenu l'actualité toute cette année, à savoir la loi sur les retraites.

Pour FO Finances, ce dossier n'est pas clos, et FO n'aura de cesse de le remettre sur le devant de la scène sociale, car il demeure un véritable choix de société.

La promulgation de la loi sur les retraites ne modifie en rien le caractère injuste et inacceptable de cette réforme. Face à l'inflexibilité du gouvernement cette réforme laissera durablement des traces dans le dialogue social avec une forte rancœur.

Au-delà du sujet « retraites », les personnels des finances ont participé à ces journées d'action au travers de la plate forme revendicative élaborée par six fédérations sur : l'emploi, les missions, le pouvoir d'achat, les conditions de travail, et l'action sociale.

L'absence de réponses aux revendications par les ministres le 6 juillet dernier, confirmée par la présentation du projet de loi de finances 2011, n'a fait qu'accroître le mécontentement des personnels.

Seule éclaircie dans ce climat bien sombre : les crédits de l'action sociale ne connaissent pas d'amputation. Dans le contexte budgétaire, FO Finances en prend acte.

Ce résultat est à mettre à l'actif de l'action syndicale menée depuis près d'un an, entamée par le boycott du CNAS de décembre 2009.

Toutefois, certains secteurs se trouvent pénalisés alors que tous nécessitent le maintien d'une action sociale de haut niveau et l'augmentation de moyens pour y parvenir. Force est de constater que les secteurs restauration et tourisme social se trouvent sacrifiés sur l'autel du logement.

Le boycott du CNAS de décembre 2009 a donné lieu à un processus de discussions particulier. Des GT thématiques des secteurs logements, restauration et tourisme social avaient pour but d'orienter les décisions budgétaires pour les années à venir. FO Finances avait pris acte de ce calendrier thématique

et avait donné son accord de principe en rappelant sa détermination de conserver une action sociale ministérielle de haut niveau qui puisse profiter à tous les agents des Ministères de Bercy quelle que soit leur affectation.

A ce sujet, le courrier des Ministres reçu 2 jours avant le CNAS ne saurait constituer pour nous « lettre de cadrage ou de mission » ! Il constitue la concrétisation de l'engagement des Ministres qui demande à se traduire au travers des prestations.

Le 4 novembre, un GT CNAS a été organisé spécifiquement pour la présentation de vos propositions.

Pour FO FINANCES, elles demandent à être explicitées pour certaines, et nous en contestons d'ores et déjà d'autres. Ces propositions non partagées, feront-elles l'objet d'une présentation au CNAS malgré pour certaines leur validation aux assemblées générales des associations ?

Concernant les subventions allouées aux associations, FO Finances continue à dénoncer le principe de la réserve de précaution qui est prélevée systématiquement chaque année.

FO Finances exige le maintien d'une subvention à hauteur de celle votée pour 2008 notamment pour l'association AGRAF.

S'agissant de la subvention allouée à l'EPAF, FO Finances exige une augmentation conséquente à hauteur de l'ensemble de ses activités. Comme pour la restauration et pour toutes les autres prestations de l'action sociale, le tourisme social constitue pour FO Finances une priorité qui ne saurait faire les frais d'un dispositif d'ores et déjà contraint par de nouvelles et incessantes économies budgétaires.

Concernant les agents impactés par la réforme territoriale de l'Etat (REATE), FO Finances ne peut que s'inquiéter du devenir de l'action sociale ministérielle face à cette réforme. Aujourd'hui où les besoins se font doublement ressentir, les agents sont perdus face au foisonnement des interlocuteurs et des instances.

FO Finances demande à l'instar de ce qui a été décidé en CHSM, qu'une note soit adressée à tous les présidents de CDAS pour faciliter le travail des délégations et ainsi éclairer les agents sur leurs droits. C'est la raison pour laquelle, il nous paraît essentiel de maintenir des réunions entièrement dédiées à l'avenir de l'action sociale.

Plus que jamais, FO Finances revendique une égalité d'accès aux prestations pour tous les agents issus des Finances quelle que soit l'implantation géographique de leur service.

Pour conclure, face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, FO Finances n'aura de cesse de revendiquer une réelle politique d'action sociale ambitieuse au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette à tous les agents, actifs et retraités d'améliorer leurs conditions de vie.

Après avoir entendu *les déclarations liminaires*, le président a souhaité faire quelques rappels. Les crédits de l'action sociale sont en hausse et ne subissent pas, pour certains, la réserve de précaution de 5%, contrairement à d'autres ministères qui ont vu leur budget diminuer de 10%, ce qui pour lui marque une volonté politique de maintenir une action sociale de qualité.

S'agissant du gel de 5% sur le montant des subventions allouées aux associations, la seule réponse a été de dire que l'année dernière cela existait déjà !! Concernant, les agents impactés par une réforme, le président s'est voulu rassurant quant à la continuité de leurs droits aux prestations de l'action sociale du Ministère. Aussi, en attendant la tacite reconduction des conventions qui viennent à expiration au 31/12/2010, et les modifications liées à la prise en compte de nouveaux personnels, il y aura une période complémentaire où aucun agent ne souffrira de cette période de transition. Par ailleurs il a précisé que les discussions avec le MEDDTL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) ne sont pas simples....

Le président a indiqué qu'une note avait été diffusée à tous les présidents de CDAS à ce sujet.

Orientations de l'action sociale ministérielle.

Les fédérations ont reçu le 14 décembre, un courrier signé par les ministres synthétisant les grandes orientations de l'action sociale retenues suite au cycle de discussions engagées voilà près d'un an.

Le budget 2011 concrétise ces engagements, même si pour FO FINANCES de nombreuses incertitudes demeurent sur la mise en œuvre.

Projet de budget 2011

Le président indique que le budget 2011 est en augmentation de 6 M€ en partie lié au transfert des crédits du personnel mis à disposition.

Restauration

Elle constitue le premier poste de dépenses avec 67,6M€ de crédits. L'accès à une restauration collective étant une priorité, le président précise que le taux d'accès à une solution de restauration collective devra continuer à être amélioré.

La subvention allouée à l'AGRAF (restauration de Paris et de l'Ile de France) est de 9,80M€. Elle est en diminution de 500 000€ par rapport à 2009.

L'intégration du bio au Ministère fera l'objet de discussions lors du CNAS prospectif 2011 pour une mise en place prévue au 1^{er} avril 2011.

FO FINANCES réaffirme qu'une mesure imposée par l'Etat, comme l'introduction du Bio, ne peut être à la charge exclusive des agents.

Par ailleurs, FO FINANCES déplore le manque de réactivité du ministère pour répondre aux attentes des agents subissant des restructurations de services. Tel est le cas entre autre dans Paris intra muros (Argonne), tout comme le report de travaux de réhabilitation (Paganini).

S'agissant des petites structures, le président a expliqué qu'il est difficile de les faire vivre, et qu'une réflexion doit être menée sur une mutualisation.

Le logement social

Le président s'est félicité de l'augmentation des crédits consacrés au logement social. Le montant de la subvention est de 24M€ , 4M€ de plus par rapport à 2010. Il indique que cette augmentation doit permettre un niveau de réservations à hauteur des engagements ministériels de 2004 et 2006.

FO FINANCES est intervenue pour faire part de son étonnement. En effet, FO FINANCES a rappelé que suite aux engagements du Ministre BRETON de 2005, un parc de réservations de 10 000 logements en Ile de France et 500 logements supplémentaires en province avait été établis. Au vu des documents donnés par département, on est loin de l'objectif notifié. Certes des efforts ont été faits, mais la différence entre l'objectif de 2005 et la réalité au 31 décembre 2010 n'a fait que défavoriser les agents demandeurs d'un logement tout au long de cette période. Même si FO FINANCES a pris acte des chiffres de réservations de logements, il n'en reste pas moins que le parc de logements disponibles plafonne à 9095 logements pour PARIS et 1270 pour la province.

Tourisme social

La subvention consacrée à Vacances enfants /famille est de 27,50M€. Elle subit une diminution de 1,5M€. **Pour FO FINANCES, ce désengagement aura inévitablement un impact sur les prestations et les premières mesures vont dans ce sens (réflexion sur le schéma de transport, réflexion sur l'instauration d'un tarif très haute saison selon la situation géographique...)**

La petite enfance

Les crédits pour la petite enfance sont en augmentation en 2011 (2.60M€). Ils permettront la réservation supplémentaire de 30 berceaux.

FO FINANCES considère que si l'on veut une vraie politique de la petite enfance il faut augmenter le nombre de berceaux.

La protection sociale complémentaire

La subvention de la protection sociale complémentaire est maintenue en 2011 au même niveau qu'en 2010, c'est à dire 19M€.

Le budget d'initiative locale (BIL)

Le montant des crédits alloués au Budget d'Initiative Local (BIL) est maintenu également en 2011 (4,75M€).

Les aides et secours

Baisse sensible du montant alloué aux aides et secours, 3.30M€ sont spécifiquement provisionnés pour le dispositif de secours aux personnes en grande difficulté.

Pour FO FINANCES, il paraît surprenant d'envisager une telle diminution de la provision, alors que des agents malheureusement toujours plus nombreux ont à connaître ce genre de situation.

Les associations socio-culturelles

Le montant de la subvention aux associations socio-culturelles est en augmentation en 2011 du fait de la prise en compte du détachement des personnels.

Le président a proposé aux organisations syndicales de renouveler le principe des groupes de travail thématiques pour l'année 2011 comme en 2010. Il estime que même si des désaccords persistent, il n'en demeure pas moins que ce sont des travaux constructifs.

FO FINANCES prend acte de l'augmentation du budget global de l'action sociale mais il n'en demeure pas moins que nous n'accepterons jamais que l'on sacrifie des prestations au profit d'autres. L'action sociale a un historique dans nos ministères, elle doit rester un enjeu prioritaire. Pour FO FINANCES toutes les prestations ont leurs propres justifications, ce qui ne permet pas de les prioriser.

Evolution des plafonds de la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2011.

Le président a présenté la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration. Cette politique d'harmonisation vise à offrir à chaque agent des ministères financiers un repas équilibré (un plat principal et deux périphériques) où qu'il soit affecté, pour un tarif ne devant pas excéder des montants différenciés entre l'Ile de France et les autres régions. En 2011, les plafonds d'harmonisation tarifaire seront de 4,81€ en Ile de France et de 5,31€ dans les autres régions, soit une augmentation de 1,48%.

FO FINANCES a voté contre cette hausse tarifaire largement supérieure à l'inflation estimée. Qui plus est, alors que les traitements n'augmenteront pas en 2011, voire même baisseront avec l'augmentation de la retenue pour pension, FO FINANCES ne pouvait décidément pas cautionner une telle proposition !

Bilan du service social pour 2009

Le nombre d'agents rencontrés est en nette augmentation en 2009 par rapport à 2008 soit 6% de plus. C'est dans la tranche des – de 30 ans que la demande augmente le plus (+ 30% par rapport à 2008). Sur 12098 personnes qui se sont adressées au service social en 2009, 4438 étaient déjà suivies en 2008 (37%). Les agents de catégorie C constituent 61,6% de la population rencontrée alors qu'elle représente 35,5% de la population globale de nos ministères.

Les contractuels et les agents berkaniens sont intégrés dans les chiffres. D'ailleurs, les personnels « non titulaires » représentent un fort pourcentage de demande en matière de logement et de budget. Pour les agents berkaniens, les aspects budgétaires et professionnels restent plus importants du fait de leur rythme de travail. Ils sont souvent à temps partiel avec des revenus faibles et en recherche d'un emploi ou d'un revenu complémentaire.

Les chiffres montrent que se sont notamment les femmes dans les familles monoparentales qui ont le plus recours au service social. Sur 12098 agents rencontrés, la proportion de femmes rencontrées est de 8160 soit 72% (dont 1700 femmes pensionnées). Cette tendance persiste d'année en année.

Les contacts avec le service social se font de diverses formes. La fiche d'information du dispositif d'aide et de soutien aux agents en difficulté (DASAD) constitue la première source de signalement. Ensuite viennent les ressources humaines, le correspondant social, la délégation de l'Action Sociale, la médecine de prévention, le collègue de l'agent, la mutuelle, l'assistant du service social et les syndicats.

Concernant le DASAD, la conseillère technique informe que ce dispositif doit se généraliser au niveau des services des ressources humaines et à la médecine de prévention car il reste méconnu.

Parmi les demandes sociales des actifs, certaines catégories sont en augmentation notamment le budget, (problèmes de surendettement, difficultés ponctuelles), la famille (problèmes de séparation ou divorce par exemple). Une augmentation et pas la moindre, est significative du mal être des agents, c'est la catégorie vie professionnelle, avec une très forte progression de la sous catégorie conditions de travail (+20%).

Un point particulier a été fait sur le travail quotidien fourni par chaque Assistant(e) social(e). Les visites de postes sont une constituante des moyens mis en place pour communiquer avec les agents. Elles ont pour but d'informer les agents sur les missions du service social, elles permettent d'aller au devant des agents et de cette façon sont mieux à même d'appréhender les conditions de travail, les missions, l'environnement des agents. Durant ces visites, les agents abordent de plus en plus souvent les mêmes sujets depuis deux ans :

- Inquiétude des agents sur leur avenir : fermeture de postes, changements de locaux, nouvelles organisations.
- Sentiment d'être oublié (isolement par rapport à la tâche, ou par rapport à un poste isolé ou de taille réduite).
- Développement de relations conflictuelles avec la hiérarchie ou les collègues en lien avec la charge de travail.
- Relations dégradées avec les usagers plus fréquentes.
- Démotivation d'agents qui avaient des projets de retraite et qui doivent prolonger leur activité
- Crainte par rapport à leur capacité d'adaptation aux évolutions et à la demande plus forte de polyvalence.
- Questions sur le rôle de l'Assistant du Service Social pour accompagner ces changements.

Enfin, il a été indiqué que 6 postes d'Assistant du service social vont être proposés en 2011 avec ouverture d'un concours.

Ce rapport corrobore le constat fait par FO FINANCES. Il met en lumière la dégradation constante des conditions de travail liée à la crise économique, à la baisse du pouvoir d'achat, aux suppressions massives d'effectifs, et à l'absence d'augmentation de traitement. Jamais ce ras le bol généralisé n'a été si bien relayé que par ce rapport. FO FINANCES considère qu'à ce stade l'action sociale a toute sa place dans nos ministères, c'est pourquoi elle n'aura de cesse de demander un engagement financier à la hauteur des besoins dans le domaine de l'Action sociale.

Face à ce constat, FO FINANCES a demandé au président ce que le Ministère comptait faire. En guise de réponse le Président a expliqué que ce rapport n'est qu'un indicateur de la santé des 160000 agents des Ministères et que par conséquent on ne peut pas asseoir un diagnostic sur un rapport.

En résumé, un rapport qui dérange, c'est un rapport sans intérêt ! Encore une occasion ratée !

Questions diverses.

FO FINANCES a tenu à rappeler que les agents des Pays d'Outre Mer (POM) Nouvelle Calédonie et Polynésie Française et les agents des Collectivités d'outre Mer (COM) ne bénéficient pas des mêmes crédits d'action sociale que les agents de la Métropole. Dans ce cadre, la Fédération a rappelé la revendication de l'obtention d'une possibilité de conventionnement privé pour les agents de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie Française. Au-delà, FO FINANCES a rappelé son exigence de voir se constituer une structure action sociale de type « délégation » qui permettrait aux agents de bénéficier de prestations au même titre que l'ensemble des agents.

Le Président a confirmé qu'il avait bien connaissance du dossier. Il a reçu la requête du Trésorier Payeur Général de Nouvelle Calédonie. Il rappelle que le cadre réglementaire ne permet pas le bénéfice de l'action sociale pour tous les agents comme en métropole. Néanmoins, il a précisé qu'une étude était en cours et qu'au prochain CNAS il ferait connaître ses propositions.... Affaire à suivre

Ce CNAS était l'épilogue d'un débat ouvert un an plus tôt et qui a abouti à un processus de concertation auquel FO FINANCES par ses propositions a participé activement.

Les arbitrages budgétaires opérés pourraient, dans le contexte de rigueur actuel, apparaître comme un moindre mal. Pourtant, après une étude approfondie, fort est de constater que seul le secteur logement évite une amputation de ses crédits. Au regard des besoins, cela est le minimum ! Au-delà des orientations fixées par les Ministres dans leur courrier du 14 décembre, FO FINANCES sera particulièrement attentive à leurs déclinaisons décidées dans le cadre des associations et leurs conséquences sur les prestations !



La Fédération des Finances FO vous présente tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.